

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25—ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

—SUR—

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Aux membres de l'Union St-Joseph

(Suite.)

D'un autre côté, l'augmentation, au fur et à mesure qu'elle a lieu, complice toujours davantage l'administration, laquelle, à moins d'y pourvoir autrement, est déjà et deviendra encore plus difficile, plus onéreuse et partant, plus coûteuse, en raison de telle augmentation. Pourquoi :

Considérant que le journal n'est pas reçu par les intéressés, généralement :

Que, ne l'étant pas, ceux-là qui ne le reçoivent pas, par négligence de ce faire ou autrement, sont forcés de s'adresser à l'administration pour diverses causes les concernant ;

Que, par courtoisie, la dite administration ne peut laisser sans réponse ces demandes ;

Que telles réponses coûtent le temps des officiers et à la caisse commune, les frais ordinaires de correspondances, ce qui constitue une injustice pour ceux qui, par leur abonnement au journal ou autrement, obtiennent ces renseignements à leur charge ;

Qu'il importe de faire disparaître ces différences entre le prix de revient pour l'administration de chacun.

Considérant, de plus, qu'il est devenu nécessaire—en raison de l'augmentation dans le nombre des membres laquelle, comme dit ci-dessus, ajoute chaque jour et considérablement en ouvrage et en responsabilités—d'indemniser, pour ce, ceux-là qui en supportent le fardeau.

Considérant que, de l'avis des auditeurs, du Comité de Régie et des Succursales elles-mêmes, la visite ou inspection semestrielle de ces dernières est aussi devenue nécessaire et doit être décrétée sans retard ;

Que, aux termes de l'article 61 des Règlements, aucune dépense extraordinaire ou autre déboursé non prévu par les susdits règlements n'est et ne peut être autorisé si l'Union St-Joseph ne vote, en même temps, une imposition spéciale et suffisante pour couvrir telle dépense ou déboursé.

A toutes ces causes et pour les fins susdites, votre comité croit devoir recommander l'adoption de la

combinaison ci-dessous proposée par M. Decelles, laquelle procurera à tous et chacun des membres de notre Société, entr'autres avantages les suivants :

1° Contrôler par et pour soi-même la marche de nos affaires.

2° Rendre plus facile et plus économique l'administration générale de ces affaires.

3° De plus, retirer un bénéfice direct—chacun des membres—par l'abonnement moitié prix à un journal qui est aussi de nature à intéresser comme journal de nouvelles.

4° Assurer, à l'Union St-Joseph, un organe de propagande sûre, en même temps que facile, commode et peu coûteux ; le journal susdit pouvant être distribué hors l'Union St-Joseph à un prix également modéré, peut faire connaître assez complètement la dite Union St-Joseph pour engager ses lecteurs, en chaque endroit de ce diocèse, en devenant membres évitant, par là, des excursions à la charge des officiers et de la caisse commune.

5° Provoquer la visite ou inspection semestrielle des succursales—garantie de régularité pour la société comme pour les membres—sans aucuns ou presque sans frais.

En résumé, pour une cotisation fort minime de 50 cts par an, le comité vous offre en compensation, tout en garantissant que les dépenses d'administration ne seront pas augmentées,—par le journal officiel de notre Société, le double en valeur de cette cotisation laquelle, en plus, vous procurera à chacun personnellement, à part les avantages ci-dessus énumérés, la satisfaction de dire que vous favorisez particulièrement notre commune et chère association l'Union St-Joseph.

Sinon, il faudra aviser par l'amendement à la motion principale ou autrement, mais de façon à répondre aux exigences actuelles de l'administration dans tous les cas, en vertu du susdit article 61 des Règlements dont la mise à exécution pure et simple, en repoussant cette combinaison, sera loin de procurer aux membres individuellement sinon collectivement tous les avantages que nous vous offrons ce jour.

LA C. M. B. A.

Officiel

Rapport annuel du Grand Secrétaire du Conseil du Canada pour l'année finissant le 31 Décembre 1891

Membres au 31 Déc. 1890.....6,085

“ expulsés durant 1890. 207  
Qui ont donné leur résignation. 14  
Membres décédés..... 57  
Transf. à d'autres G.-Conseils. 29

307

Reste : Total.....5,779

Membres admis durant 1890...1,438  
Reçus d'autres Grands Conseils. 2

1,440

Total des memb. au 31 Déc. '91, 7,219  
Dont 7,101 sont en règle et 118 suspendus.

Vingt-une nouvelles branches ont été organisées durant l'année savoir :

149	La Salette, Ont.	Janvier	1
150	Farnham, Qué.	"	16
151	Brechin, Ont.	Février	3
252	Whitby, Ont.	"	5
153	Midland, Ont.	"	5
154	Eganville, Ont.	"	9
155	Port Dalhousie, Ont.	"	21
156	St-Catherine, Ont.	Mars	11
157	Fletcher, Ont.	Avril	22
158	St-Vincent de Paul, Q.	"	23
159	Ottawa, Ont.	Mai	13
160	Halifax, N.-E.	"	25
161	Carlsruhe, Ont.	"	26
162	Moncton, N. B.	"	27
163	Winnipeg, Man.	Juin	3
164	Nicolet, Qué.	Juillet	27
165	Cardinal, Ont.	"	30
166	Rock Island, Qué.	Août	3
167	Dorchester, N. B.	Nov.	16
168	Amherst, N. E.	"	17
159	Shediac, N. B.	Dec.	23

Soit 11 dans Ontario—4 dans Québec—3 dans le Nouveau-Brunswick—2 dans la Nouvelle-Ecosse, et 1 au Manitoba.

SAML. BROWN,  
Grand Secrétaire,  
Canada.

Nouvelles succursales

La Succursale 170 C. M. B. A. a été organisée à Elgin, Ont., par le chan. O. K. Frazer, agissant comme Député. Le Directeur Spirituel est le Rév. M. J. Spratt, le Président, M. A. J. Rogers et le Sec.-Arch., M. M. L. Jordan.

La Succursale 171 C. M. B. A. a été organisée à St-Laurent, Qué., le 6 février, par le Député A. H. Spedding, aidé du Grand Député P. P. Tansy et du Député J. E. H. Howison. Trois prêtres font partie de cette nouvelle Succursale : le Directeur Spirituel est le Rév. P. Baudet ; le Président, M. Edouard Gohier et le Sec. Archiviste, M. A. Le François. Les assemblées de cette Branche ont lieu les 2ième et 4ième mercredis de chaque mois.

La Succursale 172, à Collingwood, Ont., a été organisée le 9 février, par le Député A. J. Chalue, avec dix-huit membres fondateurs. Le Directeur Spirituel est le Rév. M. Kiernan ; le Président, M. W. J. Sloan, et le Secrétaire-Archiviste, M. D. J. Hauly.

Une nouvelle Succursale vient aussi d'être organisée à Belle River, Ont.

Nombre de membres au 1 janvier 1892

CONSEILS	MEMBRES
New-York.....	13,500
Canada.....	7,200
Pensylvanie.....	6,100
Michigan.....	4,400
Ohio.....	2,000
Suprême.....	1,000

Total..... 34,000

Le 1er Mars 1892, ce chiffre dépassait 35,000.

En 1891, il y eut 18 appels pour versements et 341 morts représentant \$640,000 à être payées en bénéfices aux héritiers ; de cette somme, le Trésorier Suprême a perçu \$579,961.91 et a payé \$578,500, la balance qui n'était pas encore due au 1er Janvier est maintenant réglée.